

**ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
DALHEIM**



AVIS D’AFFICHAGE

Conformément aux dispositions de l’article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la requête présentée par Centrale Solaire 4 s.à r.l.,

pour l’autorisation d’exploiter un poste de transformation électrique d’une puissance apparente nominale de 3.800 kVA sur un site inscrit au cadastre de la commune de Dalheim, section D de Filsdorf, sous le numéro 465/4052,

a été accordée par le Ministère de l’Environnement, du Climat et de la Biodiversité en date du 24 juin 2026 (arrêté n° 3/26/0034).

Une copie de la décision est à disposition du public à la maison communale, où elle peut être consultée sans déplacement.

Sur demande une copie en version papier est remise au requérant contre paiement des frais.

Le présent avis est affiché du 1^{er} juillet 2026 au 10 août 2026

Dalheim, le 30 juin 2026

La secrétaire communale f.f.
Tamara MANGERICH

Le bourgmestre
Romain KILL